

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUÈNE

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE
Mme Noëlla ROMMEL
M. Christian MANCIP
M. Alain MARCELIN
Mme Magali LORA
Mme Christelle ABATE
M. Henri ANDRIEUX LOUER

Mme Isabelle BRUYNEEL
Mme Rosine CARILLO
TRAMIER
M. Pierre GAC
M. Jérémie JEAN
Mme Carole LAURENT
M. Gilles MANCEL

Mme Petya MARINOVA
M. Jean-Pierre PASCAUD
Mme Sandrine SAEZ
Mme Geneviève SIAUD
M. Franck VALLON

Ont donné pouvoir :

- Mme Chantal MOCZADLO à M. le Maire
- Mme Alexandrine MEYNAUD à M. Pierre GAC
- M. Edouard SCHMID à M. Franck VALLON

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 13 juin 2023

Secrétaire de séance : M. Christian MANCIP

2023 PAEE 114	PROJET D'ELARGISSEMENT DU CHEMIN D'ENTREVENON : ACQUISITION DES PARCELLES Modification de la délibération 205/2022
----------------------	---

Annule et remplace la délibération 205/2022.

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé au conseil municipal la délibération 205/2023 du 30 novembre 2023 qui entérinait l'acquisition des parcelles suivantes pour l'élargissement du chemin d'Entrevenon Ouest afin de mieux desservir la zone artisanale de la Croix de Florent.

Référence cadastrale initiale	Propriétaire	Superficie à acquérir	Coût d'acquisition
AR 21	CCAS	21 ca	21 €
AR 22	Indivision BONNEL DALLAPORTA	2 a 11 ca	211 €
AR 51	Mme SPANNIER	1 a 38 ca	138 €
AR 52	M. JOURDAN	1 a 06 ca	106 €
AR 85	Consorts BREMOND	57 ca	57 €
AR 809		2 a 57 ca	257 €
AR 86	Indivision USSEGLIO	2 a 79 ca	279 €
AR 87	Mme MORONA	2 a 83 ca	283 €
AR 88		28 ca	28 €

AR 90	Indivision PEINADO	56 ca	56 €
AR 91		1 a 25 ca	125 €
AR 92		15 ca	15 €
Total			1 590 €

Publié le

ID : 084-218400695-20230620-2023PAEE114-DE

La parcelle cadastrée AR n° 86 d'une superficie de 2 430 m² a été scindée en deux :

- AR n° 1074, 279 m²
- AR n° 1075, 2 151 m².

Vu le projet d'élargir la voie et de créer un espace pour accueillir les déchets végétaux, il est proposé

- D'acquérir les deux parcelles cadastrées section AR 1074 et 1075
- De dire que cette acquisition sera entérinée par un acte notarié

Avec l'avis favorable de la commission aménagement réunie le 09 juin 2023, le conseil municipal est appelé à valider la modification du tableau des acquisitions comme suit :

Référence cadastrale initiale	Propriétaire	Superficie à acquérir	Coût d'acquisition
AR 21	CCAS	21 ca	21 €
AR 22	Indivision BONNEL DALLAPORTA	2 a 11 ca	211 €
AR 51	Mme SPANNIER	1 a 38 ca	138 €
AR 52	M. JOURDAN	1 a 06 ca	106 €
AR 85	Consorts BREMOND	57 ca	57 €
AR 809		2 a 57 ca	257 €
AR 87	Mme MORONA	2 a 83 ca	283 €
AR 88		28 ca	28 €
AR 90		56 ca	56 €
AR 91	Indivision PEINADO	1 a 25 ca	125 €
AR 92		15 ca	15 €
Total			1 311 €

Le Conseil Municipal
Le rapporteur entendu,
Délibère et décide

- De valider l'acquisition de chaque parcelle mentionnée ci-dessus auprès de chacun des propriétaires
- De dire que le prix d'achat au mètre carré sera de 1 € (un euro)
- De dire que les acquisitions seront entérinées par un acte administratif
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier

Monsieur le Maire




Je certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu le secrétaire de séance :
M. Christian MANCIP

Pour	22
Abstention	0
Contre	0